

Rapport d'activité 2020

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, nous avons le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité de la communauté de communes Isle et Crempse en Périgord.

Comme les textes le stipulent, il vous appartient d'en donner communication à votre conseil municipal en séance publique.

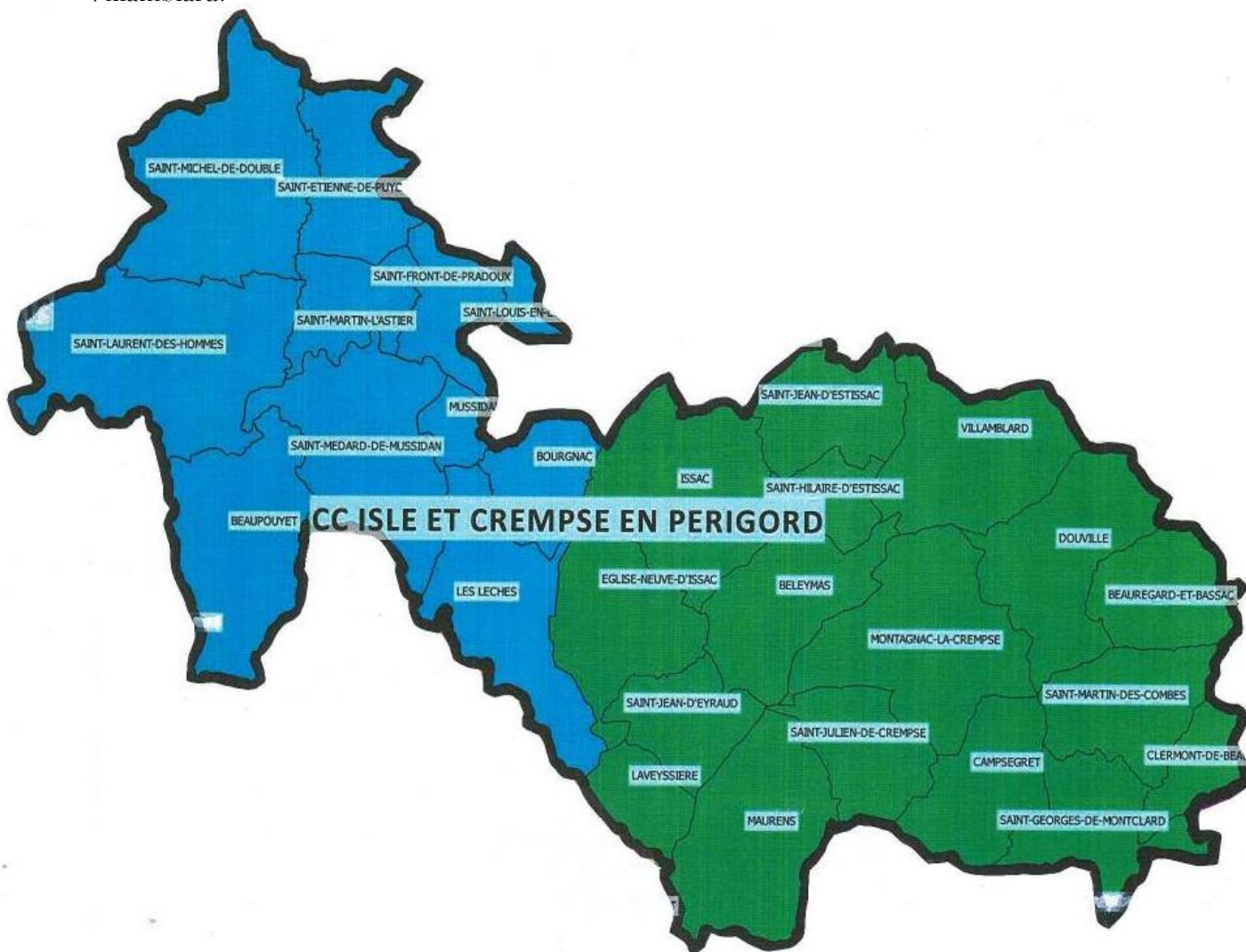
Les délégués de votre commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Bonne lecture.

Marie Rose VEYSSIERE
Présidente

PRESENTATION

Née de la fusion de la Communauté des Communes du Mussidanais en Périgord et de la Communauté de Communes du Pays de Villamblard, les élus se sont donnés les moyens d'agir ensemble en constituant le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord (CCICP) qui compte vingt-cinq communes : Beaupouyet, Beaugard et Bassac, Beleymas, Bourgnac, Campsegret, Clermont de Beaugard, Douville, Eglise Neuve d'Issac, Eyraud Crempse Maurens, Issac, Les Lèches, Montagnac la Crempse, Mussidan, Saint-Etienne-de-Puycorbier, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Georges-de-Montclar, Saint-Hilaire-d'Estissac, Saint-Jean-d'Estissac, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Louis-En-l'Isle, Saint-Martin-des-Combes, Saint-Martin-l'Astier, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Michel-de-Double, Villamblard.



La CCICP regroupe 14 584 habitants répartis inégalement sur les 25 communes membres.

La Communauté est administrée par un Conseil Communautaire composé de 47 délégués.

Liste des délégués en 2020 :

Prénom	NOM	COMMUNE
Jean-Luc	GROSS	BEAUPOUYET
Flore	BOYER	BEAUREGARD ET BASSAC
José	RUIZ	BELEYMAS
Robert	AYMARD	BOURGNAC
Jean-Marie	GELLE	CAMPSEGRET
Laurette	CHINOUILH	CLERMONT DE BEAUREGARD
Arnaud	JUNCKER	DOUVILLE
Jean-Pierre	DEFFREIX	EGLISE NEUVE D'ISSAC
Jean-Pierre	DELAGE	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Alain	OLLIVIER	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Sabine	PETIT	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Denise	WYSS	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Jean-Claude	LOPEZ	ISSAC
Odette	CHAIGNEAU	LES LECHES
Jean-Claude	PREVOT	MONTAGNAC LA CREMPSE
Marie-Paule	BARROT	MUSSIDAN
Michel	BESOLI	MUSSIDAN
Gilles	DENESLE	MUSSIDAN
Liliane	ESCAT	MUSSIDAN
Marie-Laure	LE PONNER	MUSSIDAN
François	LOTTERIE	MUSSIDAN
Stéphane	TRIQUART	MUSSIDAN
Agnès	VILLENEUVE	MUSSIDAN
Dominique	DEGEIX	ST ETIENNE DE PUYCORBIER
Pierre-André	CROUZILLE	ST FRONT DE PRADOUX
Alain	LACOMBE	ST FRONT DE PRADOUX
Lise	RAVENEAU	ST FRONT DE PRADOUX

Prénom	NOM	COMMUNE
Bernard	GUERINEL	ST GEORGES DE MONTCLARD
Jean-Claude	DAREAU	ST HILAIRE D'ESTISSAC
Marie-Rose	VEYSSIERE	ST JEAN D'ESTISSAC
Michel	DONNETTE	ST LAURENT DES HOMMES
Ayglie	OLLIVIER	ST LAURENT DES HOMMES
Jean-Paul	SIGURET	ST LAURENT DES HOMMES
Jean-Luc	MASSIAS	ST LOUIS EN L'ISLE
François	RITLEWSKI	ST MARTIN DES COMBES
Jean-Luc	TOMSKI	ST MARTIN L'ASTIER
Frédéric	BIALE	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Ghislaine	COUZON	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Fabienne	DELORT	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Michel	FLORENTY	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Jean-François	MALARD	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Serge	DURANT	ST MICHEL DE DOUBLE
Jean-Luc	ALARY	VILLAMBLARD
Didier	MARCHAND	VILLAMBLARD

L'année 2020 a été consacrée à la préparation et réalisation de très nombreux projets :

- ✓ Logements communautaires à Villamblard
- ✓ Consultation et attribution de la maîtrise d'œuvre pour les bâtiments scolaires
- ✓ Chemins de randonnée dans le Villamblardais
- ✓ Consultation et attribution de la maîtrise d'œuvre pour la Maison de santé pluridisciplinaire
- ✓ Approbation du PCAET et définition des actions à prioriser
- ✓ Poursuite du SCoT

Marquée par crise sanitaire COVID-19, les services ont été placés en télétravail pour la plupart dès mars 2020.

Les conseils et commissions se sont de suite tenus en visio-conférence.

Les décisions ont été consensuelles, tout comme l'harmonisation des statuts de la nouvelle communauté de communes.

Le Conseil Communautaire a élu en son sein un bureau communautaire comprenant la Présidente Marie-Rose VEYSSIERE et huit vice-présidents.

Les vice-présidences :

Stéphane	TRIQUART	Chargé des finances, du personnel et des services publics
Alain	OLLIVIER	Chargé des bâtiments scolaires et de la communication
Ghislaine	COUZON	Chargée de la petite enfance, jeunesse et séniors
Jean-Luc	ALLARY	Chargé de l'urbanisme, SCoT, logements et aires d'accueil des gens du voyage
Jean-Luc	GROSS	Chargé de la voirie et de l'accessibilité
Jean-Claude	LOPEZ	Chargé du tourisme et de la culture
Flore	BOYER	Chargée de l'économie, de l'agriculture, de la forêt et de la rivière
Michel	DONNETTE	Chargé du développement durable, de l'assainissement et des ordures ménagères

Intitulé	Nombre de réunions
Commission développement durable	3
Commission tourisme	3
Commission finances	1
Commission culture	2
Commission SPANC et ordures ménagères	1
Commission services publics	2
Commission voirie	2
Commission communication	3
Commission agriculture et développement économique	2
Bureau	1
Conseil Communautaire	8
Conseil Communautaire (visio)	4
Conférences des Maires	2

La Communauté de Communes a pour objet le développement et la solidarité des communes. Par conséquent, la CCIICP a adopté des compétences décrites dans ses statuts. Les communes membres ont chacune participé en 2017 à l'élaboration des statuts de la Communauté et les ont approuvés.

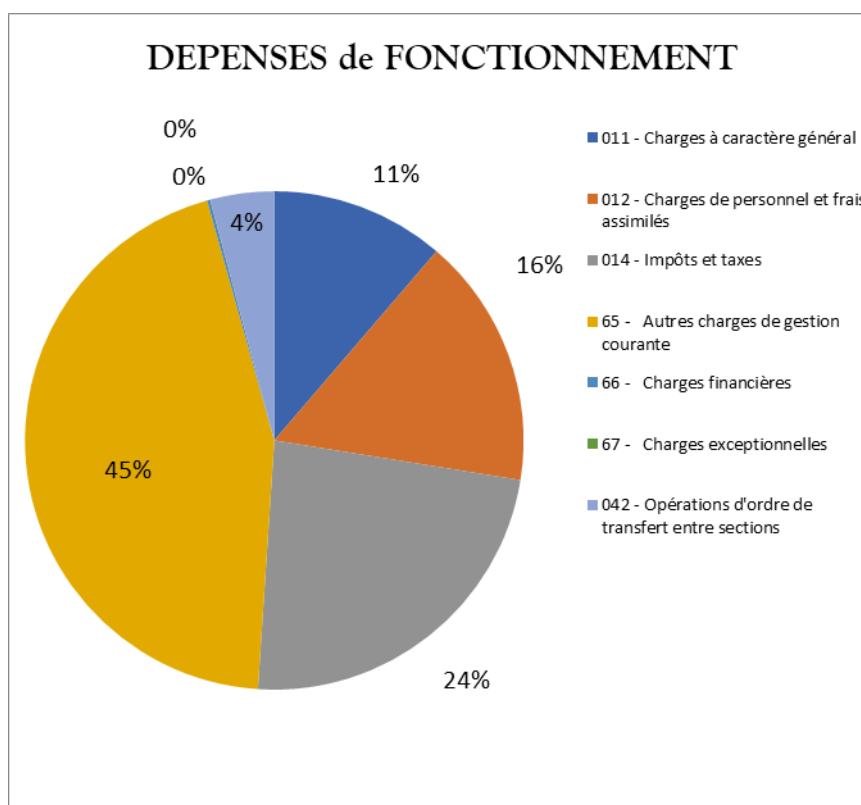
La Communauté exerce **cinq compétences obligatoires**. Il s'agit du développement économique et touristique, de l'aménagement de l'espace communautaire, de l'aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage, de la collecte et du traitement des déchets ménagers et de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

La Communauté possède des **compétences optionnelles** telles que la voirie d'intérêt communautaire, la politique du logement social d'intérêt communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement, les maisons de services au public d'intérêt communautaire, les équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, l'action sociale d'intérêt communautaire (enfance, jeunesse, seniors) et des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ainsi que la Défense des Forêts Contre les Incendies et desserte forestière (DFCI).

Enfin, la Communauté possède des compétences facultatives telles que l'assainissement non collectif, l'aménagement numérique, les maisons de santé pluridisciplinaires, les actions en faveur de la culture et du sport dans le cadre de la convention départementale.

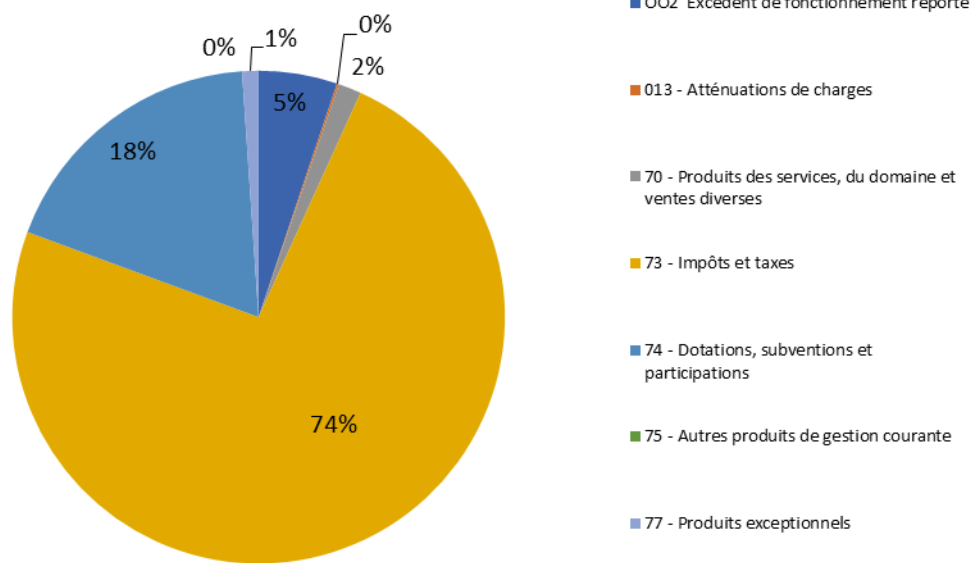
Le budget de la Communauté de Communes s'équilibre ainsi à fin 2020 :

DEPENSES	
Chapitre	CA 2020
011 - Charges à caractère général	572 233,07
012 - Charges de personnel et frais assimilés	824 137,69
014 - Impôts et taxes	1 191 517,45
65 - Autres charges de gestion courante	2 260 992,22
66 - Charges financières	10 580,63
67 - Charges exceptionnelles	435,31
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	209 568,48
TOTAL	5 069 464,85



RECETTES	
Chapitre	CA 2020
002 Excédent de fonctionnement reporté	293 229,60
013 - Atténuations de charges	7 986,72
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	85 114,11
73 - Impôts et taxes	4 195 915,02
74 - Dotations, subventions et participations	1 041 213,16
75 - Autres produits de gestion courante	0,37
77 - Produits exceptionnels	60 861,56
TOTAL	5 684 320,54

RECETTES de FONCTIONNEMENT



La Communauté de Communes emploie des agents titulaires de la fonction publique territoriale et des agents contractuels. Le tableau des emplois est ainsi fixé au 31/12/2020 :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	ETP	Effectif budgétaire	Effectif Pourvu	Fonctions
Filière administrative :				
Rédacteur principal 2ème classe	1	1	1	<i>Chargée de mission développement durable</i>
Rédacteur principal 2ème classe	1	1	1	<i>Responsable office de tourisme</i>
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	1	<i>Secrétaire comptable</i>
Adjoint administratif	1	1	1	<i>Secrétaire comptable</i>
Adjoint administratif	1	1	1	<i>Chargé de communication</i>
Filière médico- sociale :				
Infirmière en soins généraux hors classe	1	1	1	<i>Directrice crèche</i>
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	1	1	1	<i>Auxi crèche</i>
Filière animation :				
Adjoint territorial d'animation	1	1	1	<i>Responsable RAM</i>
Adjoint territorial d'animation	1	1	1	<i>Agent d'accueil office de tourisme</i>
Filière culturelle				
Assistant de conservation principal 2ème classe	1	1	1	<i>Responsable musée</i>
Filière technique :				
Agent de maîtrise principal	1	1	1	<i>Agent technique</i>
Agent de maîtrise	1	1	1	<i>Agent crèche</i>
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	1	<i>Agent crèche</i>
Adjoint technique principal 2ème classe	3	3	3	<i>Agent crèche</i>
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	1	<i>Agent polyvalent musée</i>
Adjoint technique	2	2	2	<i>Agent crèche</i>

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	ETP	Effectif budgétaire	Effectif Pourvu	Fonctions
Filière administrative :				
Attaché principal territorial	1	1	1	<i>Directrice Générale des Services</i>
Filière sociale :				
Educatrice de jeunes enfants	1	1	1	<i>EJE crèche</i>
Filière animation :				
Animateur	1,6	1,6	1,6	<i>Animateurs CAS'ADO</i>

Les agents ont accès aux services du CNAS, ils bénéficient du régime indemnitaire : le RIFSEEP, par le versement d'une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel ainsi qu'une prime de service et d'une prime forfaitaire.

Les activités 2020 par compétence

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid19, la Communauté de communes a poursuivi ses missions de service public. Les services de la CCICP se sont adaptés avec les différents protocoles sanitaires et avec la mise en place du télétravail lorsque les missions des agents le permettaient.

Les Conseils communautaires ainsi que les différentes commissions thématiques se sont déroulés en visio lorsque cela était possible.

Les différentes missions, actions, activités, projets portés par la collectivité ont été adaptés, modifiés, reportés ou annulés lorsque les protocoles sanitaires ne pouvaient être appliqués.

L'aménagement de l'espace communautaire

Le périmètre du SCoT a été défini en 2014 à l'échelle de la vallée de l'Isle incluant :

- Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ;
- Communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe ;
- Communauté de communes Isle, Vern, Salembre ;
- Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord ;
- Communauté de communes Isle, Double, Landais.

Les travaux du SCoT sont encore en cours.

La CCICP adhère au syndicat du Pays de l'Isle et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement de ce syndicat.

Développement économique

Un travail en partenariat avec la commune de Bourgnac a été mené en 2011 pour agrandir la zone d'activités sur Bourgnac. La carte communale a été révisée. Concernant la zone déjà existante, la crise économique pénalise son développement.

	2008	2009	2010	2011-2012	2013	2014	2015
Recettes	215 696	108 669	115 885		19 488	86 392	178 671
Nb de lots vendus	2	1	3	0	1	4	3
	2016	2017-18	2019	2020			
Recettes	14 263	0	51 840	37 008			
Nb de lots vendus	1	0	2	1			

En 2020, 1 lot a été vendu.

En 2020, les élus ont voté un plan d'aides aux entreprises avec la Région de 2€ par habitant. Ce fonds de solidarité et de proximité a été octroyé à Périgord Initiative pour 29 168 € qui a octroyé des prêts aux entreprises de la région (5 à 15 000€) dont le remboursement sera étalé sur 4 à 5 ans.

Bourgnac	MORE THAN SOAP	01/09/2020	15 000 €
Bourgnac	SARL Ô délices de la Monnerie	07/07/2020	12 000 €
Maurens	EI Perriault	24/11/2020	5 000 €
Maurens	EURL FILET FILS	25/08/2020	10 000 €
Mussidan	BATISSEUR HABITAT BOIS	11/06/2020	15 000 €
Mussidan	EI PERRIER FABIENNE	06/08/2020	11 000 €
Villamblard	sarl centre de vacances accueil nature loisirs sports	14/05/2020	10 000 €
Villamblard	SARL S.C DVP & CONSEIL	11/06/2020	15 000 €
Villamblard	sas relax	18/05/2020	15 000 €
		TOTAL accordé	108 000 €

D'autre part, plusieurs aides ont été attribuées à des entreprises dans le cadre de l'OCMR avec le Pays de l'Isle.

	Montant total des travaux	Montant CCICP
Myosotis	76 835,51 €	3 000,00 €
SNC AME	19 402,45 €	4 519,93 €
TOTAL aides allouées		24 515,54 €

Tourisme

Depuis 2017 avec la fusion des deux communautés de communes, un important travail a été entrepris pour harmoniser la gestion de la taxe de séjour. La fusion des deux communautés nécessite un effort pour rapprocher ces territoires et des actions transversales pour renforcer la dynamique de territoire.

Face à la crise sanitaires les activités touristiques ont été modifiées et adaptées à la situation.

La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord a été le premier EPCI sur la Dordogne a initié ce partenariat. Une convention annuelle est signée avec le Conseil départemental pour la mise en place de ce dispositif du 1^{er} juillet au 31 août. Il s'agit d'un programme d'animations sportives et de loisirs (trottinettes électriques, théâtre, escape game, pêche, golf...) à destination de tous les publics. Ces activités sont payantes mais proposées à des tarifs réduits afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Ces activités sont encadrées par des prestataires diplômés. En raison de la crise sanitaire, il a fallu faire preuve de vigilance et adapter les activités en conséquence.

Un concert et marché gourmand organisés avec MNOP, qui devait être prévu le 20 juillet 2020 a été annulé en raison des conditions sanitaires.

A Mussidan, une balade théâtralisée « Sur les traces des Maudits 2 » a été organisée en tenant compte des protocoles sanitaires.

A Villamblard, le Point Informations Touristiques a été tenu par les agents de l'OT au château Barrière durant la période estivale.

La signalétique des circuits vélos (Mussidan-La Jemaye et Mussidan-Villamblard) est terminée, un travail sera engagé pour la mise en tourisme et la valorisation de ces circuits.

Les chemins de randonnée PDIPR sur le Villamblardais sont ouverts au public, les travaux et les aménagements sont terminés et le topoguide est en cours d'élaboration.

L'Office de tourisme occupe ses nouveaux locaux depuis le mois de mai 2020, place de la République à Mussidan.

Collecte et du traitement des déchets ménagers

La collecte et le tri ont été confiés au SMD3. Le SMD3 fait une expérimentation en 2020 sur la REOM incitative.

Expérimentation O prévert avec le SMD3

Le SMD3 a proposé à la CCICP de participer à une expérimentation favorisant le COMPOST. L'objectif est de proposer des actions en faveur de la prévention et de la gestion de proximité des déchets verts en valorisant localement ces derniers, avec un meilleur retour à la terre de la matière organique comme alternative à l'apport en déchèterie ou le brûlage.

Une chargée de mission a été recrutée par le SMD3 pour étudier cette question.

En 2020, suite au projet OPREVERT dont la CCICP a bénéficié, le SMD3 a acquis un broyeur à végétaux et l'a rétrocédé à la Communauté de communes. Le broyeur est à la disposition de toutes les communes membres dans le cadre de l'opération OPREVERT portée par le SMD3.

La convention de vente à l'euro symbolique a été signée en juin 2020 avec le SMD3 ainsi que les chartes de mise à disposition avec les communes membres.

GEMAPI

La CCICP adhère au syndicat mixte du bassin de l'Isle (SMBI) et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement de ce syndicat. Une convention a été signée avec la CAB pour les communes dépendant du bassin Dordogne.

Voirie

La CCICP a mené avec l'ATD une réflexion pour la mise en œuvre d'un schéma de voirie communautaire, l'état des lieux a été rendu en 2017 pour le passage en CLECT. Un programme de travaux et d'investissements a été validé par les élus pour les 3 ans (2018 à 2020). Des travaux de voirie ont été réalisés en 2020 comme ce qui était programmé. Une partie de ceux-ci passent en section de fonctionnement et non plus en investissement.

La politique du logement

14 logements sont répartis sur le territoire du Mussidanais.

Taux de vacance des logements

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
8.33%	8.97 %	17.2%	15,06%	8%	14%	5%	2%	2%	1%	2%

Admission en non-valeur

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
329 €	3 340 €	6 888 €	1 388 €	1 496 €	5 248 €	0	0	175 €	0	0

Le logement de Bourgnac est terminé.

L'ex CC du Pays de Villamblard a acheté en 2016 le bâtiment jouxtant celui qu'elle possède déjà rue Edouard DUPUY à Villamblard, une étude a été menée par l'ATD pour y créer 8 logements. Les travaux ont débuté en janvier 2020.

Une aide pécuniaire est versée pour aider à la mobilité des étudiants en médecine. Dans le cadre de la maison de santé pluridisciplinaire deux logements leur seront réservés. En 2020 aucune aide n'a été versée.

En 2019, la CCICP a adhéré au nouveau syndicat créé à l'échelon départemental suite à la fusion des offices HLM de Périgueux et du département, elle adhère donc au SMOLS et participe financièrement à son fonctionnement et éventuellement aux investissements.

La protection et la mise en valeur de l'environnement

Les sentiers de randonnée du Mussidanais sont entretenus sur les onze communes : un passage est programmé en semaines 24/25 et l'autre à l'automne.

Les travaux et aménagements nécessaires à l'ouverture des chemins de randonnée sur le Villamblardais sont terminés. Ils nécessiteront pour l'année prochaine la programmation de leur entretien.

Dans le cadre des mesures compensatoires liées aux travaux de la véloroute voie verte, la Communauté de communes, par le biais d'une convention avec le Syndicat du Bassin de l'Isle à confier la gestion et la valorisation de deux parcelles en zone humide situées sur la commune de Saint-Front-de-Pradoux.

La CCICP adhère à l'ASE pour la lutte contre les frelons asiatiques et chenilles processionnaires.

Maisons de services au public d'intérêt communautaire

Le projet de l'espace CONNEXIONS situé rue du Périgord à Mussidan a été rénové pour y installer le siège de la communauté de communes. Le siège a été transféré fin novembre 2019.

A Villamblard, le bâtiment abrite SPE (espace de vie sociale) et l'AIVAP (service d'aide à domicile). La grande salle de réunion est régulièrement mise à disposition pour les associations.

Espace France Services

Le projet a été présenté en juillet 2019 par la Préfecture et les élus ont adopté à l'unanimité la mise en place de ce service. La commune de Mussidan a mis à disposition l'ex-conciergerie de la mairie, les locaux ont été rénovés en régie par les services techniques de Mussidan, les frais liés à la rénovation et à l'équipement ont été pris en charge par la CCICP. La labellisation Espace France Services a été validée par l'État en décembre pour une ouverture au 1^{er} janvier 2020.

Le recrutement et la formation des agents ont eu lieu en fin d'année 2019.

Les agents France Services de la Communauté de communes ont été formés par les partenaires des services de l'Etat : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, la Mutualité Sociale Agricole, le Ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, certificat d'immatriculation, permis de conduire), les Finances Publiques (déclaration de revenus), la Justice (accès aux droits).

Formation du personnel de la CCICP et de ses communes membres

Le plan de formation est mutualisé à l'échelle de la vallée de l'Isle en collaboration avec le CNFPT (délocalisation des formations sur le territoire de la vallée de l'Isle). La Communauté de communes participe aux frais pour la mise en œuvre des formations mutualisées « risques professionnels ». En 2020, en raison de la crise liée à la COVID19, il n'y a pas eu de formation. Philippe DESSAIGNES, agent de la Communauté de communes assure depuis octobre 2019, les formations pour les agents de l'EPCI. En 2020, le programme de formation s'est poursuivi.

En raison de la crise sanitaire certaines formations ont été reportées.

Formations réalisées en 2020 :

- Préparation CACES engins de chantier : 3 agents formés sur 3 communes
- Préparation CACES nacelle : 4 agents formés sur 3 communes

Bâtiments scolaires

La commission a retravaillé avec l'ATD pour évaluer les travaux nécessaires dans tous les bâtiments des communes possédant une école.

La programmation de travaux dans les écoles de Mussidan, St Médard, Issac et Villamblard a été actée en DETR. La maîtrise d'œuvre a été retenue en mars 2020.

Musée de Mussidan

La CCICP a pris la compétence au 1^{er} octobre 2017 du musée de Mussidan. Le responsable du musée est également chargé d'animer le Mémorial de la Résistance de St Etienne de Puycorbier. Le projet de rénovation du bâtiment mais aussi de la scénographie du musée a été lancé en 2019 grâce à un financement LEADER, DETR, DRAC, Région et Département. En décembre 2020, les travaux sont en cours de finalisation.

Enfance et jeunesse

La capacité de la **crèche** de Mussidan est de 30 enfants. Le médecin référent est le Dr Astruc. En 2019 une nouvelle éducatrice jeunes enfants (adjointe de direction) a été recrutée.

La capacité de la crèche de Beauregard et Bassac est de 24 enfants et la crèche d'Issac de 16 places. La gestion de celles-ci est confiée à l'association les Canailloux.

Le **relais d'assistantes maternelles** intervient aussi sur le territoire de la CDC Isle Double Landais et la partie Gursonnaise de la CDC Montaigne Montravel Gurson, ses animations se font au centre de loisirs de Montpon, à Mussidan et à Villamblard. Le RAM se situe auprès de la crèche de Mussidan et l'animatrice dispose d'un véhicule de service.

Le **centre de loisirs** de Mussidan associatif a bénéficié de lourds travaux sur 2019.

Le centre de loisirs de Montagnac la Crempse est géré par l'association des Enfants du Pays de Beleyme. Une étude a démarré fin 2020 pour créer un accueil pour les - 6ans.

Le **centre de loisirs périscolaire** de Maurens est ouvert les mercredis en période scolaire dans les locaux des deux écoles à Maurens, une visite des locaux avec la PMI a eu lieu fin 2020. Les personnels communaux sont mis à disposition de la CCICP pour l'organisation de ce service.

CAS'ADO à Mussidan, peut accueillir 24 ados, le local de Lagut (2 route de Ribérac à St Front de Pradoux) propose des activités les mercredis et durant les vacances scolaires aux ados du territoire, une animatrice est en charge de l'animation sur tout le territoire, soutenu pendant les périodes scolaires par des contrats d'animation en CDD (contrat BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Depuis la mise en place du périscolaire les mercredis entiers à Maurens le local dédié sous l'école a été transformé en garderie et les animations ado à Maurens suspendues.

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

Cette compétence a été prise en fin d'année 2017 afin de permettre à la CCICP de dénombrer 9 compétences parmi le bloc imposé par la loi NOTRe et ainsi de pouvoir bénéficier de la DGF bonifiée en 2018.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

On dénombre 2 400 installations sur le territoire du Mussidanais. La périodicité des contrôles est de **6 ans**. Un contrat de prestation de service a été conclu avec SUEZ.

Sur le Villamblardais, une délégation de service public a été faite à la SAUR. On dénombre 2 459 installations.

Dans le cadre de l'opération collective annuelle de réhabilitation des assainissements non collectifs en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des propriétaires de certaines communes de l'ex CC du Pays de Villamblard ont pu bénéficier d'une subvention pour la réalisation de leurs travaux d'assainissement. Les dossiers éligibles ont été validés par l'Agence de l'Eau en 2018 et sont en cours de règlement en fonction de l'avancée des travaux par les pétitionnaires.

Un groupement de vidanges des fosses et bacs dégraisseurs est proposé aux habitants de la communauté. Le prestataire assurant ces travaux est SUEZ OSIS SUD OUEST avec SANITRA pour la période de 2018 à 2020. Une nouvelle consultation devra être lancée en début 2021.

Aménagement numérique

La CCICP adhère au syndicat départemental Périgord Numérique et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement de l'aménagement départemental.

Développement durable

La Communauté de communes a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Par le biais d'une commande groupée avec le SDE24, la Communauté de communes bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage avec le bureau d'études A.E.R.E. En 2020, la définition de la stratégie du PCAET sur la Communauté de communes s'est poursuivie, elle a permis l'élaboration du plan d'action délibéré le 25/11/2019. Cet outil de planification a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Début 2020, le PCAET de la CCICP a été soumis aux avis de la Préfecture de Région et de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale). Cette année les élus de la commission développement durable se sont réunis pour prioriser les actions à mettre en place dès le début de l'année 2021.

Agriculture

Afin de répondre aux demandes et aux besoins des agriculteurs du territoire, la Communauté de communes a lancé une étude sur la faisabilité de créer un atelier de découpe et de transformation avec un point de vente collectif. Cette mission a été confiée au bureau d'études CACG. Le bilan de cette étude a été rendu dans le premier trimestre 2018. Néanmoins, ce projet n'a pas émergé, les agriculteurs du territoire n'ayant pas manifesté d'intérêt pour ce projet.

Maisons de santé pluridisciplinaires

Les élus poursuivent leur travail pour créer sur le Mussidanais une maison de santé pluridisciplinaire, les professionnels de santé se réunissent régulièrement, une association loi 1901 a été créée et le projet de santé rédigé ; les élus ont choisi d'acquérir un bâtiment situé en face de l'église de Mussidan en accord avec les professionnels de santé.

Une maison de santé communautaire existe aussi dans l'entrée de Villamblard.

Actions en faveur de la culture et du sport dans le cadre de la convention départementale

Plusieurs actions en faveur de la culture dans le cadre de la convention départementale ont été portées par la CCICP en 2020.

Une collaboration avec le Conseil Départemental en faveur du sport auprès des enfants de primaire est menée (école des sports) à Issac, elle a été suspendue pendant les confinements.

Loi « Engagements et Proximité »

Parue au Journal Officiel le 27 décembre 2019, la loi "engagement et proximité" entend recentrer les élus locaux au cœur de notre démocratie et l'exercice des mandats locaux au sein des intercommunalités se voit renforcé par l'émergence du pacte de gouvernance.

Le recours au pacte de gouvernance n'est pas obligatoire, mais les élus de la Communauté de communes ont souhaité l'adopter par délibération le 06 octobre 2020.

Il permet ainsi, depuis son instauration, d'associer encore davantage les élus municipaux au fonctionnement intercommunal de la gouvernance de l'EPCI.

La deuxième mesure phare de la loi « engagement et proximité » est l'instauration de la **Conférence des maires**. Etant donné, que le bureau de la Communauté de communes n'est pas composé de tous les maires, la Conférence des Maires a été instaurée au moment de l'approbation du Pacte de gouvernance en octobre 2020. Elle s'est réunie deux fois en 2020, il a été abordé les thématiques suivantes : la formation des élus, le décret tertiaire, Petites Villes de Demain, le Plan de Relance ainsi que les projets de territoire.

La Formation des élus

Les élus du territoire (sauf la commune de St Hilaire d'Estissac) ont convenu de mutualiser l'obligation de formation à l'échelle des communes et de la Communauté de communes. L'accompagnement des formations sera réalisé par la plateforme collaborative Idéal Co avec un programme sur mesure (10 formations réparties sur les 6 années de mandat) à l'échelle du territoire et en fonction des projets et besoins en cours. En parallèle, l'Union des Maires propose dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF), des formations qui ne se substituent pas aux formations proposées par la Communauté de communes mais relève d'une démarche individuelle.

Une première formation des élus a eu lieu avec l'ADEME « Planifier la transition énergétique sur son territoire », le 17/12/2020. 46 élus y ont participé. Les élus du territoire ont pu également assister à la formation proposée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) sur l'ambrosie, avec les impacts et les enjeux liés aux ambrosies, la connaissance et la reconnaissance de cette plante nuisible, l'organisation de la lutte et la présentation de la plateforme de signalement. 28 élus et 7 techniciens du territoire y ont participé.

Divers

La CCICP prend en charge auprès de la Caisse des Dépôts une liaison informatique sécurisée afin de transmettre à la Préfecture les délibérations, arrêtés etc. (**ACTES**).

La CCICP a pris en charge **PÉRIGÉO**, mettant à la disposition des communes un outil remarquable développé par l'ATD.

La CCICP prend à sa charge les cotisations à l'**ATD** pour les marchés publics, au Pays de l'Isle pour la rénovation des logements, et au **SDE24** pour le Paquet Energies.

La commission communication a rédigé **un journal d'information** distribué en octobre 2020 pour que la population connaisse la CCICP et ses attributions.

Un site internet a été réalisé en interne <https://isle-et-crempse-en-perigord.fr> en 2019.

Les grands axes du **schéma de mutualisation** ont été rédigés en 2017 (ressources humaines, communication, éclairage public et commande publique) et soumis aux communes de l'EPCI puis le rapport de mutualisation est validé annuellement par les membres du Conseil communautaire.